



Trop c'est trop

Communiqué de Thierry Lepaon, secrétaire général de la CGT

jeudi 2 janvier 2014

L'acharnement politico judiciaire continue de s'abattre sur nos 5 camarades de Roanne. Le rassemblement national pour les libertés et contre l'inscription au fichier ADN des militants syndicalistes n'a pas permis au gouvernement de comprendre la détermination de la CGT à s'y opposer.

En effet, malgré la décision du tribunal de Roanne après l'audience du 5 décembre qui a relaxé totalement les syndicalistes CGT, le procureur de la République sur injonction du procureur général de Lyon, a fait appel de cette décision le 31 décembre 2013 à 12h10.

Pour la CGT, il ne s'agit là que d'une décision éminemment politique visant à poursuivre la criminalisation de l'action syndicale et une attaque grave contre les libertés d'expressions. À ce niveau, je tiens à redire que " s'en prendre à un militant de la CGT, c'est attaquer toute la CGT".

C'est pour cette raison que tout sera mis en œuvre avec l'ensemble des organisations de la CGT pour que seule la décision rendue par le tribunal de Roanne soit celle qui s'applique aux militants syndicalistes, qui ont pour seules ambitions de défendre les intérêts individuels et collectifs des travailleurs.

Montreuil, le 2 janvier 2014